Image not found or type unknown

Installation caméra Vidéosurveillance intérieur de l'entreprise

Par **metallo**, le **27/04/2014** à **19:47**

Bonsoir,
mon chef d'entreprise veux installer des caméras de vidéosurveillance à l'intérieur des ateliers en a t-il le droit, aussi il m'a obliger a signer un document concernant cette installation ci je ne le faisait pas il me menacer de licenciement pour faute grave en a t-il le droit aussi.
merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **27/04/2014** à **20:59**

Bonjour,
Une faute grave pour ne pas signer un document, ce serait étonnant que le Conseil de Prud'Hommes le valide alors qu'il suffit çà l'employeur de vous l'envoyer par lettre recommandée avec AR...
De toute façon une installation de vidéo-surveillance doit faire l'objet préalable d'une déclaration à la CNIL et d'une consultation des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise, elle doit être par ailleurs proportionnée au but recherché...

Par **metallo**, le **27/04/2014** à **21:27**

merci bien donc la déclaration au cnil est faite et la consultation aussi.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés